

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 81

11 janvier 2012

SOMMAIRE

ABI Finance & Investments S.A.	3854	Bijouterie KASS-JENTGEN ET FILS S.à.r.l.	3867
Accon Solutions	3857	Bond Street Holdings S.A.	3868
Agriloc S.à r.l.	3857	Bond Street Properties S.A.	3868
Albemarle Equity S.A.	3858	Bonte s.a.	3875
Albra S.A.	3858	BRE/Blue Finance S.à r.l.	3853
Alternative Asset Management S.A.	3854	Briantea & Eurasian S.A.	3875
Alternative Asset Management S.A.	3858	Briantea & Eurasian S.A.	3876
Alternative Asset Management S.A.	3851	Briantea & Eurasian S.A.	3876
Alternative Asset Management S.A.	3857	Briantea & Eurasian S.A.	3876
Amigo Invest S.A.	3858	Briantea & Eurasian S.A.	3876
Amtrust Re 2007 (Luxembourg)	3859	Briantea & Eurasian S.A.	3876
An der Schmétt S.à.r.l.	3850	BRP Luxembourg Holdings I	3877
Anifood	3861	Carolia Investment S.à r.l.	3853
Apollo Retail (EU) S.à r.l.	3850	Carta Capital Investments II S.à r.l.	3886
Apollo Retail (US) S.à r.l.	3853	Carta Capital Investments II S.à r.l.	3886
Ares Investment S.A.	3858	Carta Capital Investments II S.à r.l.	3886
Aricent Holdings Luxembourg	3853	C.E.P. Européenne d'Investissement S.A.	
Asalux S.à r.l.	3851	3876
Association des Parents d'Elèves du Lycée Technique Agricole	3859	CH2M Hill Global Holdings S.à r.l.	3862
Asteco S.A.	3861	ComBenel S.à r.l.	3887
Atevco Holding Sàrl	3854	Dec Capital, Sàrl	3888
Atevco Holding Sàrl	3854	Dec Second Capital S.à r.l.	3888
Aubusson Holding S.A.	3862	DJ Manhattan Luxco S.à.r.l.	3887
Automobiles Origer S.à r.l.	3862	DKR-Tuning S.à.r.l.	3887
Aviation Communications S.A.	3862	DL AUDIT Luxembourg	3888
Axima Investholding S.à r.l.	3867	exceet Group SE	3868
Balesme S.A.	3867	"Sagewood Finance S.A."	3850
B.A. Trust	3867	Trop Invest S.A.	3842
Best G.O. Sàrl	3868	Weigand S.A.	3842
Bibi Invest S.A.	3867	Weigand S.A.	3842
Big Apple S.A.	3868	WESTVACO Luxembourg S.à.r.l.	3854
		ZT Poland II	3850

Weigand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 67.288.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2010

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE; avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL; avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011167878/20.

(110194283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Weigand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 67.288.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167879/10.

(110194570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Trop Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 165.033.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirtieth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Mr. Alain NOULLET, private employee, born in Berchem-Sainte-Agathe (Belgium), on the 2nd of November 1960, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, and

2. Mr. Stéphane BIVER, private employee, born in Watermaël Boitsfort (Belgium), on the 2nd of August 1968, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Both are here represented by Mr. Benoît CAILLAUD, lawyer, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, by virtue of two proxies given under private seal in Luxembourg, on November 29, 2011; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "TROP INVEST S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.-EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 14.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2011.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2012.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1) Mr. Alain NOULLET, prenamed, five hundred shares,	500
2) Mr. Stéphane BIVER, prenamed, five hundred shares,	500
Total: one thousand shares,	1,000

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mr. Jean-Luc CLAUSE, born in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg), on the 2nd of December 1969, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;
 - b) Mr. Cédric ANTOINE, born in Auxerre (France), on the 22nd of May 1982, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;
 - c) Mr. Charles VAN HAUTE, born in Etterbeek (Belgium), on the 2nd of November 1983, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:

The public limited company “DATA GRAPHIC SA”, established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscribed in the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 42166.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.

5.- The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de Pétrusse.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le trente novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

2. Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né à Watermaël Boitsfort (Belgique), le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 29 novembre 2011; lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d’être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l’acte de constitution d’une société anonyme qu’ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «TROP INVEST S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d’administration.

Au cas où des événements extraordinaires d’ordre politique ou économique, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l’étranger, jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n’aura d’effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l’organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s’intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Alain NOULLET, préqualifié, cinq cents actions,	500
2) Monsieur Stéphane BIVER, préqualifié, cinq cents actions,	500
Total: mille actions,	1.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean-Luc CLAUSE, né à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;

b) Monsieur Cédric ANTOINE, né à Auxerre (France), le 22 mai 1982, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse

c) Monsieur Charles VAN HAUTE, né à Etterbeek (Belgique), le 2 novembre 1983, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "DATA GRAPHIC SA", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42166.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. CAILLAUD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2011 LAC/2011/53298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166433/385.

(110193084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

ZT Poland II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.946.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 5 décembre 2011:

que Nexity Belgium a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à AXA Real Estate Investment Managers France, une société anonyme, constituée et régie par le droit français, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 397 991 670, ayant son siège social au Cœur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Courbevoie,

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- AXA Real Estate Investment Managers France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZT Poland II

Signature

Référence de publication: 2011167882/19.

(110194118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

"Sagewood Finance S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 91.624.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011167884/12.

(110195314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

An der Schmëtt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 9, um Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 94.754.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167892/10.

(110195667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Apollo Retail (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.563.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011167893/10.

(110194947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Alternative Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 65.700.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Dezember 2011.

Alternative Asset Management S.A.

Markus Blaes

Référence de publication: 2011167922/12.

(110195016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Asalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6839 Lellig, 4, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 165.040.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Frau Renata WOLF-SEPESIOVA, Kauffrau, geboren in Slowakei-Liptovsky Mikulas, am 30. Dezember 1976, wohnhaft in L-6839 Lellig, 4, Neie Wee.

2.- Herr Michael MÜLLER, Angestellter, geboren in D-Bad Kreuznach, am 11 September 1967, wohnhaft in D-54338 Schweich, 25, Kapellenweg.

3.- Herr Axel KALENBORN, Kaufmann, geboren in D-Niedermendig jetzt Mendig, am 28. März 1968, wohnhaft in D-54292 Trier, 31, Thebäerstrasse.

4.- Herr Simon KIRSCH, Kaufmännischer Angestellter, geboren in D-Traben Trarbach, am 24. Januar 1977, wohnhaft in D-54470 Lieser, 32, Beethovenstrasse.

Diese Kompargenten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Kompargenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "ASALUX S.à r.l.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Manternach.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist die Schulung im Bereich des Gleitschirmfliegens, Reiseveranstaltungen und der Import/Export von Gleitschirmen mit oder ohne Motor.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig EURO (EUR 125,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfälle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1.- Frau Renata WOLF-SEPESIOVA, vorbenannt,	49 Anteile
2.- Herr Michael MÜLLER, vorbenannt,	17 Anteile
1.- Herr Axel KALENBORN, vorbenannt,	17 Anteile
2.- Herr Simon KIRSCH, vorbenannt,	17 Anteile
Total: einhundert Anteile	100

Die Gesellschafter erklären, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben sich die Gesellschafter, welche das Gesamtkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Norbert WOLF, Kaufmann, geboren in F-Creutzwald am 3. Februar 1950, wohnhaft in L-6839 Lellig, 4, Neie Wee.

Die Gesellschaft kann in allen Umständen und für alle Operationen durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers rechtmäßig vertreten werden.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-6839 Lellig, 4, Neie Wee.

Der Notar hat die Erschienene darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Renata Wolf - Sepesiova, Michael Müller, Axel Kalenborn, Simon Kirsch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 décembre 2011 LAC / 2011 / 53417. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 6. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011166631/109.

(110193239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Apollo Retail (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011167894/10.

(110194946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.292.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167895/10.

(110195012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Carolia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BRE/Blue Finance S.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.387.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 août 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 septembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011167994/14.

(110194883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Atevco Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 142.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167901/10.

(110195132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Atevco Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 142.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167902/10.

(110195137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Alternative Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 65.700.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Dezember 2011.

Alternative Asset Management S.A.

Markus Blaes

Référence de publication: 2011167924/12.

(110195023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

ABI Finance & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167905/10.

(110195166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.342.075,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 82.110.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of November,
before Us, Maître Gérard Lecuit, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting instead
and place of Maître Joseph Elvinger, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily
unavailable,

was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination
"WESTVACO Luxembourg S.à. r.l.", R.C.S. Number B 82110, with its principal office in Luxembourg, incorporated pur-
suant to a deed of Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, dated 04 May 2001, published in the
Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1100 of 04 December 2001.

The last amendment has been made pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, dated 21 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2228 of 21 September 2011.

The meeting begins with Ms. Linda Stein, being in the Chair, with professional address at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer Mrs Sara Lecomte, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. The attendance list let appear that the whole capital of the company is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty two million Euro (EUR 22,000,000.-) by way of issuance of eight hundred eighty thousand (880,000) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

2. Subscription and payment by the sole shareholder for eight hundred eighty thousand (880,000) new shares of the Company.

3. Subsequent amendment of article 6 of the Company's Articles of Association in order to reflect the new share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, passes the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of twenty two million Euro (EUR 22,000,000.-) and so to raise the share capital from its current amount of fifty three million three hundred forty two thousand seventy five Euro (EUR 53,342,075.-) to seventy five million three hundred forty two thousand seventy five Euro (EUR 75,342,075.-) by issuance of eight hundred eighty thousand (880,000) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) (the "New shares") to be fully paid up through a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares referred to above by the sole shareholder of the Company – MeadWestvaco Spain S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159099 and with a share capital of EUR 297,589.80 (the "Sole Shareholder")

The Sole Shareholder declares to subscribe to the totality of the New Shares, with an aggregate nominal value of twenty two million Euro (EUR 22,000,000.-).

The New Shares have been paid up by the sole shareholder through a contribution in cash consisting of twenty two million Euro (EUR 22,000,000.-).

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary through a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the Company's Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at seventy five million three hundred forty two thousand and seventy five euro (EUR 75,342,075.-) represented by three million thirteen thousand and six hundred eighty three (3,013,683) shares of twenty-five euro (25.-EUR) each, all fully paid-up and subscribed.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize novembre,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en lieu et place de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément empêché,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de "WEST-VACO Luxembourg S.à r.l.", R.C.S. Numéro B 82110, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 04 mai 2001, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1100 du 04 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2228 du 21 septembre 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Linda Stein, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La présidence désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L1450 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées pour être enregistrées avec le procès-verbal.

II. Cette liste de présence fait apparaître que la totalité du capital de la société est représentée de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-) par l'émission de huit cent quatre vingt mille (880.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

2. Souscription et paiement de huit cent quatre vingt mille (880.000) nouvelles parts sociales de la Société.

3. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société.

4. Divers.

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de cinquante trois millions trois cent quarante deux mille soixante quinze euros (EUR 53.342.075,-) à un montant de soixante quinze millions trois cent quarante-deux mille soixante quinze euros (EUR 75.342.075,-) par l'émission de huit cent quatre vingt mille (880.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être payées dans la totalité par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par Mead-Westvaco Spain S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 159099 et avec capital social de EUR 297,589.80 ("l'Associé Unique").

L'Associé Unique déclare souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale totale vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire de vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné par production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à soixante quinze millions trois cent quarante deux mille soixante quinze euros (EUR 75.342.075,-) représenté par trois millions treize mille six cent quatre vingt trois (3.013.683) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par celle-ci en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7,000.-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

Signé: L. STEIN, S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51237. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011166452/147.

(110193088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Accon Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 66.

R.C.S. Luxembourg B 133.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167906/10.

(110195302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Agriloc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 55, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167912/10.

(110195664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Alternative Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 65.700.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Dezember 2011.
Alternative Asset Management S.A.
Markus Blaes

Référence de publication: 2011167923/12.

(110195020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Albemarle Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167916/10.

(110195457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Albra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167917/10.

(110195660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Ares Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167934/10.

(110195455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Amigo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167926/10.

(110195454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Alternative Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 65.700.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Dezember 2011.
Alternative Asset Management S.A.
Markus Blaes

Référence de publication: 2011167925/12.

(110195026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Amtrust Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 25.267.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
En vue de la mention aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2011167927/12.

(110195389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

APELTA, Association des Parents d'Elèves du Lycée Technique Agricole, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 72, avenue Lucien Salentyne.
R.C.S. Luxembourg F 1.316.

Refonte des
STATUTS

Lors de l'Assemblée Générale, en date du vingt et un octobre deux mille onze, les statuts suivants étaient approuvés.

I. Dénomination et Siège

Art. 1^{er}. Il est fondé par les soussignés une association sans but lucratif dénommée «ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LYCEE TECHNIQUE AGRICOLE» (APELTA), ayant son siège dans l'enceinte du Lycée Technique Agricole à Ettelbruck.

II. Objet**Art. 2. L'Association a pour objet.**

- a) de constituer, par le biais de son conseil d'administration, le Comité des Parents d'Elèves au sens et en vertu de l'article 35 de la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques;
- b) de représenter les parents des élèves du Lycée Technique Agricole et de favoriser le dialogue et les contacts constructifs entre les parents, le personnel enseignant et les autorités scolaires ainsi qu'auprès des comités formés respectivement par les enseignants et les élèves;
- c) d'informer les parents d'élèves sur les questions en relation avec l'enseignement au sein du lycée;
- d) d'organiser des activités culturelles et sociales et de formuler toutes les propositions concernant l'organisation de l'enseignement et du travail des élèves au sein de l'établissement;
- e) de contribuer à l'insertion des élèves dans la vie professionnelle;
- f) de préparer les prises de position des représentants au conseil d'éducation;
- g) d'offrir à tous les parents d'élèves accueil et soutien, ainsi que l'expérience nécessaire pour l'exercice des diverses tâches prévues par la nouvelle loi portant organisation des lycées et lycées techniques;
- h) de contribuer à la prospérité et au développement du Lycée Technique Agricole.

L'association peut poser des actes se rapportant directement ou indirectement à son objet et prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire au niveau national et européen.

L'association, constituée pour une durée illimitée, est neutre au point de vue politique et confessionnel.

III. Membres

Art. 3. Peuvent être membres effectifs, les parents d'élèves et les personnes justifiant qu'ils ont la charge d'un enfant élève du Lycée Technique Agricole et qui consentent aux présents statuts.

L'admission de nouveaux membres effectifs se fait par décision du conseil d'administration sur demande adressée à celui-ci.

Art. 4. Les membres effectifs payeront une cotisation annuelle à fixer par l'Assemblée Générale, dont le montant ne pourra être supérieur à 25,00 EUR.

Art. 4a. Toute personnes ayant droit de joindre le conseil d'administration, mais qui ne désire pas cotiser en faveur de l'asbl, a droit de vote effectif pour tout ce qui concerne le comité des parents, mais a uniquement droit consultatif en ce qui concerne les activités et décisions de l'asbl.

Art. 5. Tout membre effectif peut se retirer de l'association par simple lettre adressée au président du Conseil d'Administration.

Art. 6. Tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation annuelle dans le délai d'un mois à partir du premier rappel, sera considéré de plein droit comme démissionnaire.

Art. 7. Conformément à l'art. 12. de la loi du 21 avril 1928, pourra être exclu le membre effectif qui refuse de se conformer aux statuts, au règlement d'ordre intérieur ou, aux décisions du Conseil d'Administration statuant dans les limites de ses pouvoirs légaux et le membre qui contrevient aux intérêts de l'association.

Art. 8. Le conseil d'Administration peut conférer le titre de membre d'honneur à des personnes physiques ou morales qui rendent ou ont rendu des services éminents à l'association.

Les personnes physiques peuvent assister au Conseil d'Administration, mais ont seulement le droit consultatif.

IV. Assemblée Générale

Art. 9. Sur convocation du président, l'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an au cours du premier trimestre de l'exercice social, au siège de l'association, à moins que le Conseil d'Administration n'ait fixé un autre lieu de réunion.

Le Conseil d'Administration pourra convoquer une Assemblée Générale extraordinaire chaque fois qu'il le jugera utile et nécessaire.

À la suite d'une demande écrite d'un quart des membres affectifs, le Conseil d'Administration doit convoquer, dans un délai d'un mois, une Assemblée Générale extraordinaire, on portant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 10. Le président convoque tous les membres effectifs à l'Assemblée Générale, par simple lettre ou par imprimé, en observant un préavis d'au moins quinze jours. A cette convocation est joint une proposition d'ordre du jour.

Art. 11. Tout membre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre en lui donnant une procuration écrite. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

Art. 12. A l'Assemblée Générale, seuls les membres effectifs ont le droit de vote. Pour les ménages, les conjoints ne disposent que d'une seule vote. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf aux cas où il en est autrement décidé par la loi ou les présents statuts.

Art. 13. Les attributions obligatoires de l'Assemblée Générale comportent:

- a) la modification des statuts et la dissolution de l'association conformément aux règles établies par la loi,
- b) la nomination et la révocation des administrateurs,
- c) l'approbation du rapport de gestion et du compte de l'exercice écoulé ainsi que du budget de l'exercice suivant,
- d) la désignation de deux commissaires aux comptes,
- e) l'exercice de tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.

Art. 14. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fait fonction de bureau de l'Assemblée Générale. Les résolutions sont consignées dans un registre spécial et sont signées par le président et le secrétaire. Ce registre peut être consulté, par tous les membres effectifs, au siège de l'association.

V. Le Conseil d'Administration

Art. 15. Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus. L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs dans ces limites. Ils sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans.

Art. 16. En cas de vacance d'un mandat il est pourvu à une nouvelle désignation lors de l'Assemblée Générale suivante. Tout administrateur appelé à remplacer un autre membre, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 17. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 18. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de son remplaçant, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Art. 19. Les délibérations du Conseil d'Administration sont valables lorsque la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 20. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 21. Le trésorier assure la gestion financière de l'association; il rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de la situation financière et présente à l'Assemblée Générale un rapport financier annuel, vérifié par les commissaires aux comptes. Chaque dépense doit être documentée par une facture ou autre pièce justificative. Les comptes et la caisse sont contrôlés une fois par an par deux commissaires aux comptes à désigner par l'Assemblée Générale.

Art. 22. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 23. Les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'Administration, dont une doit être celle du président ou du vice-président, engagent valablement l'association envers des tiers.

Art. 24. Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer des tâches à l'un de ses membres et même à des tiers. A cet effet, il peut créer des commissions de travail et désigner les membres de celles-ci.

Art. 25. Un règlement d'ordre intérieur, qui est à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, peut être élaboré par le Conseil d'Administration.

VI. Fonds social

Art. 26. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres effectifs,
- b) des subsides et des dons,
- c) des emprunts,
- d) des intérêts,
- e) d'autres revenus généralement quelconques.

Art. 27. L'exercice social correspond à l'année-scolaire.

VII. Dissolution

Art. 28. En cas de dissolution de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'Assemblée Générale des membres effectifs décidera de la destination de l'excédent favorable, qui devra être versé à une œuvre ou une association poursuivant un but éducatif, culturel ou social.

VIII. Disposition finale

Art. 29. Sont applicables, pour le surplus et pour les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Le Conseil d'Administration de l'Association
Simone LUX-WANTZ / Patricia PLETGEN-KELDERS
Secrétaire / Président

Référence de publication: 2011166491/121.

(110192817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Anifood, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8508 Rédange-sur-Attert, 35, rue de Reichlange.
R.C.S. Luxembourg B 101.046.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011167928/11.

(110195679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Asteco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 127.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167937/10.

(110195752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Aubusson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.028.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 8 décembre 2011.
Référence de publication: 2011167941/10.
(110195439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Automobiles Origer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 55-57, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 65.923.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2011167942/13.
(110195631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Aviation Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 73.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167945/10.
(110195261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

CH2M Hill Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 164.268.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of November.
Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CH2M HILL International, Ltd, a company incorporated under the laws of the state of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, United States of America and having its business address at 9191 South Jamaica Street, 80112 Englewood, Colorado, United States of America, registered with the Companies Register of Delaware under the number 2226335, (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by CH2M HILL GLOBAL HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 17 October 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Company Register under number B 164.268 (the "Company"). The articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) divided into thirty-two thousand five hundred (32,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges as set out in the Company's articles of association and in the applicable laws and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of all the twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and the full payment of the nominal value of these shares and an aggregate share premium of twenty-one million eight hundred twenty-four thousand one hundred sixty-seven point seven-teen euro (EUR 21,824,167.17) by the Sole Shareholder, by a contribution in kind consisting of two (2) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each held by the Sole Shareholder in CH2M HILL Europe Limited, a private limited liability company, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Avon House Kensington Village, Avonmore Road, London, W14 8TS, United Kingdom, registered with the Companies House under number 07262036 (the "Contributed Shares").

4. To reduce the share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to bring the current share capital from thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) to twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), by way of repurchase and cancellation of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each subscribed by the Sole Shareholder upon the Company's incorporation, the total amount of the share capital reduction to be reimbursed to the Sole Shareholder.

5. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4.

6. To amend the Company's corporate object by amending the second paragraph of article 3 of the Company's articles of association and by adding a new paragraph in between the current second and third paragraphs of article 3 which shall now read as follows:

"This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates which shall be contractually bound to the existing shares of the Company. Each share and preferred equity certificate attached to it shall therefore, in any transactions in which they are involved, be treated as one same unit.

The Company may also invest in, acquire, dispose of, grant or issue loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person."

7. To extend the first financial year of the Company to 31 December 2012.

8. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) divided into thirty-two thousand five hundred (32,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges as set out in the Company's articles of association and in the applicable laws and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

Third resolution
Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to all the twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay the nominal value of these shares and an aggregate share premium of twenty-one million eight hundred twenty-four thousand one hundred sixty-seven point seventeen euro (EUR 21,824,167.17) by contribution of the Contributed Shares to the Company.

The Sole Shareholder represented as above stated declared that it is the sole beneficiary and full owner of the Contributed Shares and, that there exist no impediments to the transfer of the Contributed Shares to the Company. Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder, represented as above stated, further declared that the fair-market value of the Contributed Shares amounts to twenty-one million eight hundred forty-four thousand one hundred sixty-seven point seventeen euro (EUR 21,844,167.17).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to bring the current share capital from thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) to twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), by way of repurchase and cancellation of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each subscribed by the Sole Shareholder upon the Company's incorporation, the total amount of the share capital reduction to be reimbursed to the Sole Shareholder.

Fifth resolution

In order to reflect the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twenty thousand euro (EUR 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each".

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the second paragraph of article 3 of the Company's articles of association and to add a new paragraph in between the current second and third paragraphs of article 3 which shall now read as follows

"This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates which shall be contractually bound to the existing shares of the Company. Each share and preferred equity certificate attached to it shall therefore, in any transactions in which they are involved, be treated as one same unit.

The Company may also invest in, acquire, dispose of, grant or issue loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person."

Seventh resolution

The Sole Shareholder acknowledged that, at the time of the incorporation of the Company, the first financial year of the Company was originally set from 17 October 2011 to 31 December 2011. The Sole Shareholder now resolved to extend said financial year until 31 December 2012.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand four hundred fifty euro (6.450.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CH2M HILL International, Ltd, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Ville de Wilmington, Comté de New Castle, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 9191 South Jamaica Street, 80112 Englewood, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre du commerce de Delaware sous le numéro 2226335 (l'"Associé Unique"),

représentée par Me Elisa Faraldo Talmon, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de CH2M HILL GLOBAL HOLDING S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, le 17 Octobre 2011, en vue d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164.268 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lequel comparant dûment représenté, a déclaré être parfaitement informé des résolutions devant être prises sur base de l'agenda suivant:

Agenda

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille euro (EUR 20.000,-) afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à un montant de trente-deux mille cinq cents euro (EUR 32.500,-) divisé en trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1.-).

2. Emettre vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, conférant les droits et privilèges mentionnés dans les statuts de la Société et dans les lois applicables et donnant droit à des dividendes à compter du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation du capital social envisagée.

3. Accepter la souscription de l'intégralité des vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et libération intégrale de la valeur nominale de ces parts sociales et d'une prime d'émission d'un montant total de vingt et un millions huit cent vingt-quatre mille cent soixante-sept point dix-sept euro (EUR 21.824.167,17) par l'Associé Unique, par une contribution en nature de deux (2) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune détenue par l'Associé Unique dans CH2M HILL Europe Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de la Grande-Bretagne et du Pays de Galles, ayant son siège social à Avon House Kensington Village, Avonmore Road, London, W14 8TS, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre des sociétés sous le numéro 07262036 (les "Parts sociales Apportées")

4. Réduire le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) afin d'amener l'actuel capital social de trente-deux mille cinq cent euro (EUR 32.500,-) à un montant de vingt mille euro (EUR 20.000,-), par un rachat et l'annulation des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, le montant total de la réduction de capital étant remboursé à l'Associé Unique.

5. De modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui seront adoptées sous les points 1 à 4.

6. De modifier l'objet social de la Société en modifiant le second paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société et en ajoutant un nouveau paragraphe entre l'actuel second paragraphe et le troisième paragraphe de l'article 3 qui doit désormais se lire comme suit:

"Cela inclut, mais n'est pas limité aux, investissements dans, l'acquisition de, à l'octroi ou la délivrance (sans offre publique) de certificats de capital privilégiés qui sont contractuellement liés aux actions existantes de la Société. Chaque action et chaque certificat de capital privilégiés attachés à elle doivent donc, dans toutes les transactions dans lesquelles ils sont impliqués, être traités comme une même unité.

La Société peut également investir dans, acquérir, aliéner, accorder ou émettre des prêts, des obligations, des titres obligataires et d'autres instruments d'endettement, des actions, des bons de souscription d'actions et d'autres instruments de capitaux ou de droits, y compris, mais sans y être limité, les actions du capital social, des intérêts de société en commandite simple, des intérêts de société à responsabilité limitée, des actions de préférences, des titres et des swaps, et toute combinaison de ce qui précède, dans chaque cas, facilement négociables ou non, et des obligations (y compris mais non limité à des obligations synthétiques en valeurs mobilières) dans tout type d'entreprise, entité ou autre personne morale."

7. De prolonger la première année financière de la Société jusqu'au 31 décembre 2012.

8. Divers.

La partie comparaissante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille euro (EUR 20.000,-) afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) à un montant de trente-deux mille cinq cent euro (EUR 32.500,-) divisé en trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1.-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, conférant les droits et privilèges de ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes à compter du jour de la décision de l'Associé Unique sur la proposition d'augmentation du capital social.

Troisième résolution *Souscription - Paiement*

Ainsi, l'Associé Unique, déclare avoir souscrit à l'ensemble des vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et l'intégralité du paiement de la valeur nominale de ces parts sociales et d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-et-un millions huit cent vingt-quatre mille cent soixante-sept point dix-sept euro (EUR 21.824.167,17) par l'apport des Actions Apportées à la Société.

L'Associé Unique, dûment représenté, déclare qu'il est l'unique bénéficiaire et le seul propriétaire des Actions Apportées et qu'il n'existe aucun obstacle au transfert des Parts sociales Apportées à la Société. La preuve de la propriété de l'Associé Unique des Actions Apportées a été donnée au notaire désigné ci-dessus.

L'Associé Unique, dûment représenté, a également déclaré que la juste valeur du marché des Parts sociales Apportées est de vingt-et-un millions huit cent quarante-quatre mille cent soixante-sept point dix-sept euro (EUR 21.844.167,17).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) afin d'amener l'actuel capital social de trente-deux mille cinq cent euro (EUR 32.500,-) à un montant de vingt mille euro (EUR 20.000,-), par un rachat et l'annulation des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, le montant total de la réduction de capital sera remboursé à l'Associé Unique.

Cinquième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le second paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société et d'ajouter un nouveau paragraphe entre l'actuel second paragraphe et le troisième paragraphe de l'article 3 qui doit désormais se lire comme suit:

"Cela inclut, mais n'est pas limité aux, investissements dans, l'acquisition de, à l'octroi ou la délivrance (sans offre publique) de certificats de capital privilégiés qui sont contractuellement liés aux actions existantes de la Société. Chaque action et chaque certificat de capital privilégiés attachés à elle doivent donc, dans toutes les transactions dans lesquelles ils sont impliqués, être traités comme une même unité.

La Société peut également investir dans, acquérir, aliéner, accorder ou émettre des prêts, des obligations, des titres obligataires et d'autres instruments d'endettement, des actions, des bons de souscription d'actions et d'autres instruments de capitaux ou de droits, y compris, mais sans y être limité, les actions du capital social, des intérêts de société en commandite simple, des intérêts de société à responsabilité limitée, des actions de préférences, des titres et des swaps, et toute combinaison de ce qui précède, dans chaque cas, facilement négociables ou non, et des obligations (y compris mais non limité à des obligations synthétiques en valeurs mobilières) dans tout type d'entreprise, entité ou autre personne morale."

Septième résolution

L'Associé Unique reconnaît que, au moment de la constitution de la Société, la première année financière avait initialement été fixée du 17 octobre 2011 au 31 décembre 2011. L'Associé Unique décide désormais de prolonger la dite année financière jusqu'au 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille quatre cent cinquante euros (6.450.- EUR).

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52765. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166589/246.

(110193372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Axima Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 84.666.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167946/9.

(110195704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

B.A. Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.178.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B.A. TRUST

Bernard & Associés

Société civile

Référence de publication: 2011167948/12.

(110195505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Bijouterie KASS-JENTGEN ET FILS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.278.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167957/10.

(110194909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Bibi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.059.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167968/9.

(110194853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Balesme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2011167963/11.

(110194787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Best G.O. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 111.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 07.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011167967/10.

(110194930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Big Apple S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 49, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 07.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011167969/10.

(110194932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Bond Street Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167973/10.

(110195461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Bond Street Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167975/10.

(110195459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

exceet Group SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.525.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of November,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of exceet Group SE (the "Company"), a European company (SE) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in accordance with council regulation (EC) No 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European company (SE) (the "Regulation"), having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.525, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner on 9 October 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 14 October 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102, p. 100869 on 26 October 2009. The articles of association

of the Company have last been amended pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner on 26 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2384, p. 114420 on 5 October 2011.

The meeting was opened at 11.00 a.m. (CET) with Mr. Hans Hofstetter, chairman of the board of directors of the Company, residing in Rehetobel, Switzerland, in the chair, who appointed Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg as secretary.

The meeting elects Mr. Albrecht von Alvensleben, manager, residing in Paris, France, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state the following:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda

1. Acknowledgement of the exchange of five million one hundred one thousand three hundred five (5,101,305) unlisted Class A Shares issued on 26 July 2011 by the Company to shareholders against 5,101,305 listed Class A Shares held in treasury by the Company since 21 July 2011.

2. Presentation of the management participation program of the Company and approval of the reservation of four hundred fifty thousand (450,000) Class A Shares held in treasury by the Company subsequent to the implementation of the share exchange under item 1 of the agenda for such management participation program, to be allocated in the future by the board of directors in accordance with the terms and conditions thereof.

3. Cancellation of four million six hundred fifty-one thousand three hundred five (4,651,305) Class A Shares currently held in treasury by the Company subsequent to the implementation of the share exchange under item 1 of the agenda and as a consequence, reduction of the Company's issued share capital by an amount of seventy thousand six hundred ninety-nine euro and eighty-three cents (EUR 70,699.83) to reduce it from its current amount of five hundred ninety-eight thousand six hundred fifty-nine euro and ninety-nine cents (EUR 598,659.99) to five hundred twenty-seven thousand nine hundred sixty euro and sixteen cents (EUR 527,960.16) and amendment of the articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company may issue class A shares (the "Class A Shares" and the holders thereof being referred to as "A Shareholders"), redeemable class B2 shares (the "Class B2 Shares"), redeemable class B 3 shares (the "Class B3 Shares") and redeemable class B4 shares (the "Class B4 Shares") (together the "Class B Shares" and the holders thereof are referred to collectively as "B Shareholders"); redeemable class C1 shares (the "Class C1 Shares"), redeemable class C2 shares (the "Class C2 Shares"), redeemable class C3 shares (the "Class C3 Shares") (together the "Class C Shares" and the holders thereof being referred to as "C Shareholders").

The Company's issued share capital is set at five hundred twenty-seven thousand nine hundred sixty euro and sixteen cents (EUR 527,960.16) represented by (i) twenty million five hundred twenty-three thousand six hundred ninety-five (20,523,695) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) redeemable Class B2 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) redeemable Class B3 Shares, (iv) one million (1,000,000) redeemable Class B4 Shares, (v) three million (3,000,000) redeemable Class C1 Shares, (vi) three million (3,000,000) redeemable Class C2 Shares and (vii) three million (3,000,000) redeemable Class C3 Shares.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A Shares, the Class B Shares and/or the Class C Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company. The shares do not have a nominal value.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of opening of the subscription as published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") and two Luxembourg newspapers in accordance with the Law. However, subject to the provisions of the Law, the general meeting of shareholders called (i) to resolve upon an increase of the Company's issued share capital or (ii) at the occasion of an authorisation granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2. The Company's authorised capital, including the issued share capital, is set at six hundred ninety-four thousand two hundred sixty-six euro and three cents (EUR 694,266.03), consisting of a total of forty-five million six hundred seventy-five thousand three hundred ninety-seven (45,675,397) shares out of which may be issued an additional amount of ten million nine hundred forty-one thousand one hundred seventy-six (10,941,176) Class A Shares.

The board of directors is hereby authorised to issue Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares, regardless whether such shares are paid for in cash or in kind, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders during a period of time of five (5) years from the date of publication of the resolution of the general meeting of shareholders taken on 21 July 2011 in the Memorial (the "Renewal Date"). The existing authorisation (granted as from 1 February 2010) remains in force until the Renewal Date.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years."

II. that the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares as well as the shares voted by voting form are shown on an attendance list which is signed by the shareholders present and the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting;

III. that this general meeting was duly convened by notices containing the agenda of the meeting and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2550 of 21 October 2011 and n° 2733 of 10 November 2011, as well as in the Tageblatt on 21 October 2011 and in the German electronic Bundesanzeiger on 21 October 2011; copies of such publications have been presented to the board of this meeting;

IV. that the chairman informed the general meeting that to have a valid quorum for item 3 of the agenda requires that at least half of the share capital is present or represented and that the adoption of item 3 of the agenda requires approval of at least two-thirds of the votes validly cast;

V. that it appears from the attendance list that (i) thirteen million nine hundred forty thousand two hundred and thirty-two (13,940,232) Class A Shares out of a total of 25,175,000 (twenty-five million one hundred seventy-five thousand) Class A Shares, (ii) all two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) redeemable Class B2 Shares, (iii) all two million one hundred five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) redeemable Class B3 Shares, (iv) all one million (1,000,000) redeemable Class B4 Shares, (v) all three million (3,000,000) redeemable Class C1 Shares, (vi) all three million (3,000,000) redeemable Class C2 Shares and (vii) all three million (3,000,000) redeemable Class C3 Shares are present or represented at the general meeting or have validly voted through a voting form; and

VI. that the general meeting was therefore validly constituted and could validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

After having acknowledged the foregoing declarations of the chairman of the meeting and having duly considered and deliberated on the items on the agenda, the general meeting of shareholders takes on the following resolutions:

First Resolution

The general meeting acknowledges that five million one hundred one thousand three hundred five (5,101,305) unlisted Class A Shares, which were issued on 26 July 2011 by the Company to shareholders, shall be exchanged against five million one hundred one thousand three hundred five (5,101,305) listed Class A Shares held in treasury by the Company since 21 July 2011. The Company has entered into a share exchange agreement with the relevant shareholders in this respect, and such shareholders have delivered their shares to the board prior to the meeting.

Second Resolution

The chairman presents the terms of the management participation program of the Company to the meeting. The presentation is followed by questions from the shareholders and discussion.

The general meeting resolves to approve the reservation of four hundred fifty thousand (450,000) Class A Shares held in treasury by the Company subsequent to the implementation of the share exchange under the first resolution for such management participation program, to be allocated in the future by the board of directors in accordance with the terms and conditions thereof.

This resolution was approved with the following vote:

- thirteen million nine hundred forty thousand two hundred and thirty-two (13,940,232) Class A Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, two million one hundred five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, one million (1,000,000) Class B4 Shares, three million (3,000,000) Class C1 Shares, million (3,000,000) Class C2 Shares and three million (3,000,000) C3 shares voting in favour;
- no shares voting against;
- no shares abstaining.

Third Resolution

The general meeting resolves (i) to approve the cancellation of four million six hundred fifty-one thousand three hundred five (4,651,305) Class A Shares currently held in treasury by the Company subsequent to the implementation of the share exchange under the first resolution and (ii) as a consequence, to reduce the Company's issued share capital by an amount of seventy thousand six hundred ninety-nine euro and eighty-three cents (EUR 70,699.83) to reduce it from its current amount of five hundred ninety-eight thousand six hundred fifty-nine euro and ninety-nine cents (EUR

598,659.99) to five hundred twenty-seven thousand nine hundred sixty euro and sixteen cents (EUR 527,960.16) and to amend articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows.

“ **5.1.** The Company may issue class A shares (the "Class A Shares" and the holders thereof being referred to as "A Shareholders"), redeemable class B2 shares (the "Class B2 Shares"), redeemable class B 3 shares (the "Class B3 Shares") and redeemable class B4 shares (the "Class B4 Shares") (together the "Class B Shares" and the holders thereof are referred to collectively as "B Shareholders"); redeemable class C1 shares (the "Class C1 Shares"), redeemable class C2 shares (the "Class C2 Shares"), redeemable class C3 shares (the "Class C3 Shares") (together the "Class C Shares" and the holders thereof being referred to as "C Shareholders").

The Company's issued share capital is set at five hundred twenty-seven thousand nine hundred sixty euro and sixteen cents (EUR 527,960.16) represented by (i) twenty million five hundred twenty-three thousand six hundred ninety-five (20,523,695) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) redeemable Class B2 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) redeemable Class B3 Shares, (iv) one million (1,000,000) redeemable Class B4 Shares, (v) three million (3,000,000) redeemable Class C1 Shares, (vi) three million (3,000,000) redeemable Class C2 Shares and (vii) three million (3,000,000) redeemable Class C3 Shares.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A Shares, the Class B Shares and/or the Class C Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company. The shares do not have a nominal value.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of opening of the subscription as published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") and two Luxembourg newspapers in accordance with the Law. However, subject to the provisions of the Law, the general meeting of shareholders called (i) to resolve upon an increase of the Company's issued share capital or (ii) at the occasion of an authorisation granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2. The Company's authorised capital, including the issued share capital, is set at six hundred ninety-four thousand two hundred sixty-six euro and three cents (EUR 694,266.03), consisting of a total of forty-five million six hundred seventy-five thousand three hundred ninety-seven (45,675,397) shares out of which may be issued an additional amount of ten million nine hundred forty-one thousand one hundred seventy-six (10,941,176) Class A Shares.

The board of directors is hereby authorised to issue Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares, regardless whether such shares are paid for in cash or in kind, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders during a period of time of five (5) years from the date of publication of the resolution of the general meeting of shareholders taken on 21 July 2011 in the Memorial (the "Renewal Date"). The existing authorisation (granted as from 1 February 2010) remains in force until the Renewal Date.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.”

This resolution was approved with the following vote:

- thirteen million nine hundred forty thousand two hundred and thirty-two (13,940,232) Class A Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, two million one hundred five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, one million (1,000,000) Class B4 Shares, three million (3,000,000) Class C1 Shares, million (3,000,000) Class C2 Shares and three million (3,000,000) C3 shares voting in favour;

- no shares voting against;

- no shares abstaining.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 4,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de exceet Group SE (la "Société"), une société Européenne (SE) constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en conformité avec le règlement du Conseil (CE) n° 2157/2001 du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) (le "Règlement"), ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.525, constituée selon acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner le 9 octobre 2009, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102, p. 100869 le 26 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés selon un acte du notaire Jean-Joseph Wagner, le 26 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2384, p. 114420 le 5 octobre 2011.

L'assemblée générale fut ouverte à onze heures (CET) sous la présidence de M. Hans Hofstetter, président du conseil d'administration de la Société, résidant à Rehetobel, Suisse, qui a désigné M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit M. Albrecht von Alvensleben, manager, résidant à Paris, France, comme scrutateur.

Le bureau de cette assemblée ainsi constituée, le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat de l'échange de cinq millions cent et un mille trois cent cinq (5.101.305) des Actions de Catégorie A non-admises à la négociation à un marché réglementé émises le 26 juillet 2011 par la Société aux actionnaires contre 5.101.305 Actions de Catégorie A admises à la négociation à un marché réglementé et détenues par la Société depuis le 21 juillet 2011.

2. Présentation du programme de participation de la direction de la Société et l'approbation de la réservation de quatre cent cinquante mille (450 000) Actions de Catégorie A actuellement détenues par la Société suite à l'échange d'actions sous le premier point de l'ordre du jour ci-dessus pour ce programme de participation de la direction, pour être affecté à l'avenir, par le conseil d'administration conformément aux conditions y afférentes.

3. Annulation de quatre millions six cent cinquante et un mille trois cent cinq (4.651.305) Actions de Catégorie A actuellement détenues par la Société suite à l'échange d'actions sous le premier point de l'ordre du jour ci-dessus et en conséquence, la réduction du capital social émis par un montant de soixante-dix mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (EUR 70.699,83) afin de le réduire du montant actuel de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 598.659,99) à cinq cent vingt-sept mille neuf cent soixante euros et seize centimes d'euro (EUR 527.960,16) et modification de l'article 5.1 et de l'article 5.2 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société peut émettre des actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A", leurs titulaires étant collectivement dénommés les "Actionnaires A"), des actions rachetables de catégorie B2 (les "Actions de Catégorie B2"), des actions rachetables de catégorie B3 (les "Actions de Catégorie B3") et des actions rachetables de catégorie B4 (les "Actions de Catégorie B4") (ensemble, les "Actions de Catégorie B", leurs titulaires étant collectivement dénommés les "Actionnaires B"), des actions rachetables de catégorie C1 (les "Actions de Catégorie C1"), des actions rachetables de catégorie C2 (les "Actions de Catégorie C2"), et des actions rachetables de catégorie C3 (les "Actions de Catégorie C3") (ensemble, les "Actions de Catégorie C" leurs titulaires étant collectivement dénommés les "Actionnaires C").

Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent vingt-sept mille neuf cent soixante euros et seize centimes (EUR 527.960,16), représenté par (i) vingt millions cinq cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-quinze (20.523.695) d'Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) un million (1.00.000) Actions de Catégorie B4, (v) trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C1, (vi) trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C2, et (vii) trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C3.

Toute référence faite aux "actions" ci-après sera interprétée comme une référence aux Actions de Catégorie A, aux Actions de Catégorie B et/ou aux Actions de Catégorie C, selon le contexte et si applicable. La même interprétation sera appliquée aux "actionnaires". Les actions n'ont pas de valeur nominale.

Selon les conditions prévues par la loi, le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions de fond et de forme requises pour la modification des statuts.

Toutes nouvelles actions à souscrire en numéraire seront offertes par priorité aux actionnaires existants, en proportion du nombre d'actions qu'il(s) détien(nen)t dans le capital de la Société. Le conseil d'administration déterminera le délai dans lequel ce droit préférentiel de souscription pourra s'exercer. Ce délai ne pourra être inférieur à trente (30) jours courant à compter de la date d'ouverture de la période de souscription telle que publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") ainsi que dans deux journaux luxembourgeois, conformément à la Loi. Toutefois, sous réserve des dispositions de la Loi, l'assemblée générale des actionnaires convoquée (i) afin de statuer sur une augmentation du capital de la Société, ou (ii) à l'occasion d'une autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants ou permettre au conseil d'administration de procéder à pareille limitation. Cette décision sera adoptée dans les conditions de fond et de formes requises pour la modification des statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société, en ce inclus le capital social émis, est fixé à six cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante six euros et trois centimes d'euro (EUR 694.266,03), représenté par un total de quarante-cinq millions six cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (45.675.397) actions auxquelles seront susceptibles de venir s'ajouter dix millions neuf cent quarante et un mille cent soixante-seize (10.941.176) Actions de catégorie A.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C, indépendamment du fait que ces actions soient payées en espèces ou en nature, à octroyer des bons de souscription d'actions et à émettre tous autres instruments convertibles en actions dans la limite du capital autorisé, à toute personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates, et pourra notamment procéder à une telle émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants dans les cinq (5) années suivant la date de publication de la résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée le 21 juillet 2011 au Mémorial (la «Date de Renouvellement»). L'autorisation existante (accordée le 1^{er} février 2010) demeurera en vigueur jusqu'à la Date de Renouvellement.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois, à chaque fois pour une période maximale de cinq (5) années, par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions de fond et de forme requises pour la modification des statuts.»

II. que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions ainsi que des actions ayant voté par formulaire de vote, sont indiquées sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée;

III. que cette assemblée générale a été dûment convoquée par une convocation contenant l'ordre du jour de l'assemblée et publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2550 du 21 octobre 2011 et n°2733 du 10 novembre 2011, et dans le Tageblatt le 21 octobre 2011, et dans le Bundesanzeiger électronique Allemand le 21 octobre 2011; des copies de ces publications ont été présentées au bureau de l'assemblée;

IV. que le président a informé l'assemblée générale que pour avoir un quorum pour le point 3 de l'ordre du jour, il faut au moins que la moitié du capital social soit présent ou représenté et que l'approbation du point 3 de l'ordre du jour nécessite une majorité d'au moins deux-tiers de voix valablement exprimées;

V. qu'il apparaît de la liste de présence que (i) treize millions neuf cent quarante mille deux cent trente-deux (13.940.232) Actions de Catégorie A des vingt-cinq millions cent soixante-quinze mille (25.175.000) Actions de Catégorie A (ii) les deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) les deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) les un million (1.000.000) Actions de Catégorie B4, (v) les trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C1, (vi) les trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C2, et (vii) les trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C3 sont présentes ou représentées dans l'assemblée générale ou ont valablement voté par formulaire de vote; et

VI. que la présente assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après avoir constatée les déclarations du président et après délibération sur les points figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que cinq millions cent un mille trois cent cinq (5.101.305) des Actions de Catégorie A non-admises à la négociation à un marché réglementé émises le 26 juillet 2011 par la Société aux actionnaires seront échangées contre cinq millions cent et un mille trois cent cinq (5.101.305) Actions de Catégorie A admises à la négociation à un marché réglementé détenues par la Société depuis le 21 juillet 2011. La Société a conclu un contrat d'échange d'actions avec les actionnaires concernées à cet égard, et les actionnaires ont rendu leurs actions au bureau de l'assemblée avant la réunion.

Deuxième résolution

Le président présente les termes du plan de participation des dirigeants de la Société à l'assemblée. La présentation est suivie par des questions des actionnaires et discussions.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la réservation de quatre cent cinquante mille (450.000) Actions de Catégorie A actuellement détenues par la Société suite à l'échange d'actions sous la première résolution pour ce plan de participation des dirigeants, pour être affecté par le conseil d'administration à l'avenir, conformément aux conditions du plan.

La résolution a été approuvée comme suit:

- treize millions neuf cent quarante mille deux cent trente-deux (13.940.232) Actions de Catégorie A, deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, un million (1.000.000) Actions de Catégorie B4, trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C1, trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C2 et trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C3 votant pour;

- aucun vote contre;

- aucune abstention.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide (i) d'approuver l'annulation de quatre millions six cent cinquante et un mille trois cent cinq (4.651.305) Actions de Catégorie A actuellement détenues par la Société suite à l'échange d'actions sous la première résolution ci-dessus et (ii) par conséquence, la réduction du capital social par un montant de soixante-dix mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (EUR 70.699,83) afin de le réduire du montant actuel de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 598.659,99) à cinq cent vingt-sept mille neuf cent soixante euros et seize centimes d'euro (EUR 527.960,16) et de modifier l'article 5.1 et l'article 5.2 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société peut émettre des actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A", leurs titulaires étant collectivement dénommés les "Actionnaires A"), des actions rachetables de catégorie B2 (les "Actions de Catégorie B2"), des actions rachetables de catégorie B3 (les "Actions de Catégorie B3") et des actions rachetables de catégorie B4 (les "Actions de Catégorie B4") (ensemble, les "Actions de Catégorie B", leurs titulaires étant collectivement dénommés les "Actionnaires B"), des actions rachetables de catégorie C1 (les "Actions de Catégorie C1"), des actions rachetables de catégorie C2 (les "Actions de Catégorie C2"), et des actions rachetables de catégorie C3 (les "Actions de Catégorie C3") (ensemble, les "Actions de Catégorie C" leurs titulaires étant collectivement dénommés les "Actionnaires C").

Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent vingt-sept mille neuf cent soixante euros et seize centimes (EUR 527.960,16), représenté par (i) vingt millions cinq cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-quinze (20.523.695) d'Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) un million (1.000.000) Actions de Catégorie B4, (v) trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C1, (vi) trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C2, et (vii) trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C3.

Toute référence faite aux "actions" ci-après sera interprétée comme une référence aux Actions de Catégorie A, aux Actions de Catégorie B et/ou aux Actions de Catégorie C, selon le contexte et si applicable. La même interprétation sera appliquée aux "actionnaires". Les actions n'ont pas de valeur nominale.

Selon les conditions prévues par la loi, le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions de fond et de forme requises pour la modification des statuts.

Toutes nouvelles actions à souscrire en numéraire seront offertes par priorité aux actionnaires existants, en proportion du nombre d'actions qu'il(s) détiennent dans le capital de la Société. Le conseil d'administration déterminera le délai dans lequel ce droit préférentiel de souscription pourra s'exercer. Ce délai ne pourra être inférieur à trente (30) jours courant à compter de la date d'ouverture de la période de souscription telle que publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") ainsi que dans deux journaux luxembourgeois, conformément à la Loi. Toutefois, sous réserve des dispositions de la Loi, l'assemblée générale des actionnaires convoquée (i) afin de statuer sur une augmentation du capital de la Société, ou (ii) à l'occasion d'une autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants ou permettre au conseil d'administration de procéder à pareille limitation. Cette décision sera adoptée dans les conditions de fond et de formes requises pour la modification des statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société, en ce inclus le capital social émis, est fixé à six cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante six euros et trois centimes d'euro (EUR 694.266,03), représenté par un total de quarante-cinq millions six cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (45.675.397) actions auxquelles seront susceptibles de venir s'ajouter dix millions neuf cent quarante et un mille cent soixante-seize (10.941.176) Actions de catégorie A.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C, indépendamment du fait que ces actions soient payées en espèces ou en nature, à octroyer des

bons de souscription d'actions et à émettre tous autres instruments convertibles en actions dans la limite du capital autorisé, à toute personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates, et pourra notamment procéder à une telle émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants dans les cinq (5) années suivant la date de publication de la résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée le 21 juillet 2011 au Mémorial (la «Date de Renouvellement.») L'autorisation existante (accordée le 1^{er} février 2010) demeurera en vigueur jusqu'à la Date de Renouvellement.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois, à chaque fois pour une période maximale de cinq (5) années, par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions de fond et de forme requises pour la modification des statuts.»

La résolution a été approuvée comme suit:

- treize millions neuf cent quarante mille deux cent trente-deux (13.940.232) Actions de Catégorie A, deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, un million (1.000.000) Actions de Catégorie B4, trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C1, trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C2 et trois millions (3.000.000) Actions de Catégorie C3 votant pour;

- aucun vote contre;

- aucune abstention.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 4.000.-.

Dont acte passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, et demeure, le mandataire desdits comparants a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: H. HOFSTETTER, A. OLLIGES, A. VON ALVENSLEBEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52424. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011166592/389.

(110193625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Bonte s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-9674 Nocher, 20, Welscheedgen.

R.C.S. Luxembourg B 103.845.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 08/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011167976/13.

(110195388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Briantea & Eurasian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011167981/11.

(110195688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Briantea & Eurasian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011167982/11.

(110195689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Briantea & Eurasian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011167983/11.

(110195690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Briantea & Eurasian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011167984/11.

(110195691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

C.E.P. Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 40.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167992/10.

(110195260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Briantea & Eurasian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011167985/11.

(110195692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

BRP Luxembourg Holdings I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 165.045.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the second day of November.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brookfield BRP Holdings (US) Inc., a corporation incorporated under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 181 Bay Street, Suite 300, Toronto, Canada, M5J 2T3, registered with the Ontario Ministry of Government Services, under number 002301837, here represented by Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is BRP Luxembourg Holdings I (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1)

class A manager and one (1) class B manager shall vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers. However, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of the month of May at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December two thousand and twelve (2012).

Subscription and Payment

Brookfield BRP Holdings (US) Inc, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20.000) shares in registered form, having a par value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-),

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Danesh Varma, with professional address at Painters Hall Chambers, 8 Little Trinity Lane, London EC4V 2AN, England.
2. The following are appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:
 - Mrs. Anna Sofronyuk, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Mr. Bruno Bagnouls, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is located at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour de novembre,

Par devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Brookfield BRP Holdings (US) Inc., une société (corporation) régie par les lois de la province d'Ontario, dont le siège social se situe à 181 Bay Street, Suite 300, Toronto, Ontario, Canada, M5J 2T3, inscrite auprès de l'Ontario Ministry of Government Services, sous le numéro 002301837, représentée par Nicolas Marchand, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est BRP Luxembourg Holdings I (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative. Leur valeur est déterminée par le pair comptable.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si les associés ont désigné un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorums de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le second lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la nomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre deux mille douze (2012).

Souscription et Libération

Brookfield BRP Holdings (US) Inc., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant en numéraire de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Danesh Varma, avec adresse professionnelle au 8 Painters Hall Chambers, Little Trinity Lane, Londres EC4V 2AN, Angleterre.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Anna Sofronyuk, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 1A, rue Thomas Edison, L1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: N. Marchand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49008. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166670/502.

(110193436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Carta Capital Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.560.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Anna D'Alimonte / Daniela Klasén-Martin

Gérant A / Gérant A

Référence de publication: 2011167995/13.

(110195033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Carta Capital Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.560.

Les comptes annuels du 27 décembre 2007 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Anna D'Alimonte / Daniela Klasén-Martin

Gérant A / Gérant A

Référence de publication: 2011167996/13.

(110195484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Carta Capital Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.560.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Anna D'Alimonte / Daniela Klasén-Martin

Gérant A / Gérant A

Référence de publication: 2011167997/13.

(110195485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

ComBenel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011168009/14.

(110194777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

DJ Manhattan Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.034.

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société datées du 6 décembre 2011 que les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants de catégorie A, avec effet au 1^{er} décembre 2011:

- Monsieur Jose Antonio Perez Helguera, né le 14 novembre 1973, à Mexico, D.F. (Mexique), demeurant professionnellement à 2601 S. Bayshore Drive, Suite 1215, Miami, FL 33133, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Jean-Charles Vitali, né le 30 mai 1963 à Lotzwil (Suisse), demeurant professionnellement à 34 Chemin Frank-Thomas, 1208 Genève, Suisse.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011168074/18.

(110194673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

DKR-Tuning S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 20, Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 137.166.

Im Jahre zwei tausend und elf, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Tino BISCHOF, Industriekaufmann, geboren in Euskirchen, (Bundesrepublik Deutschland), am 2. März 1984, wohnhaft in L-7246 Helmsange, 10, rue des Prés, hier vertreten durch Frau Katharina von RANDOW, Mitarbeiterin der European Accounting S.à.r.l., berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht, welche nach „ne varietur“ Signature gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welcher Kompotent durch seinen Bevollmächtigten, den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass er der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DKR-Tuning S.à.r.l.", mit Sitz in L-7220 Walferdange, 94-96, route de Diekirch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 137.166, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 924 vom 15. April 2008, zu sein,

und dass er den amtierenden Notar ersucht, den von ihm gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einziger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Gesellschaftssitz nach L4410 Soleuvre, 20, um Woeller, zu verlegen und dementsprechend Absatz 1 von Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Sanem, (Großherzogtum Luxemburg)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Katharina von RANDOW, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2011. Relation GRE/2011/4182. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 8. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011168075/36.

(110195154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

DL AUDIT Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.505.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011168076/10.

(110194790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Dec Capital, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 91.933,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 87.269.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168070/10.

(110195221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 116.882.159,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.483.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168071/10.

(110195220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.
